

Honoraires

Les honoraires sont, selon ce qui aura été prévu au mandat confié par le VENDEUR ou le cas échéant par l'ACQUEREUR, ainsi qu'à l'avant contrat de vente, à la charge de l'un ou de l'autre voire des deux. Les honoraires pourront être inférieurs si le propriétaire confie à la vente *plusieurs biens* à l'agence.

	Mandat simple	Mandat exclusif
Prix du bien	Honoraires TTC	Honoraires TTC
Jusqu'à 72 000 € FAI	Forfait de 5 500 €	Forfait de 5 000 €
de 72 001 € à 120 000 € FAI	8,00 %	7,00 %
de 120 001 € à 175 000 € FAI	7,00 %	6,00 %
de 175 001 € à 250 000 € FAI	6,00 %	5,00 %
de 250 001 € à 500 000 € FAI	5,00 %	4,50 %
au-delà de 500 001 € FAI	4,50 %	4,00 %
Biens professionnels	8,00 %	7,00 %